	Compte-rendu des délibérations **Bureau du Groupe d'Expression** Lundi 4 novembre 2024

Présents :
Représentants des personnes accompagnées : GUIDEZ Davy (Président), BILLOT Caroline (Vice – Présidente), BOUFFLERS Brigitte, WATRELOT Ludovic, ALEXANDRE Frédéric, CABANERO Dominique

Représentante des salariées, titulaire : MELONI Audrey, ergothérapeute,
Représentante des salariées, suppléante : CALONNE Isabelle, secrétaire

Membres de la direction : VIELLEFON Guillaume, Chef de service et ergothérapeute, PALUCH Thierry, Directeur du pôle adulte enfance du Douaisis

Invités : / **Excusés :** MOUI Bernard, HENRI Mélanie

Rédacteur : Isabelle CALONNE

Points abordés	Relevé de décision
Groupe de travail logement / habitat inclusif	**Groupe de travail sur l'habitat inclusif** Pour rappel, lors de la dernière réunion le 9 septembre, Monsieur PALUCH, Directeur du pôle, avait présenté le projet d'habitat inclusif en cours sur Douai, rue des Wetz, en centre-ville en lien avec le Conseil Départemental. Il s'agit du projet d'un habitat partagé entre des personnes en situation de handicap et des personnes valides avec un espace commun (18 logements dont 9 pour les personnes en situation de handicap). L'idée est ici de réfléchir au projet de vie sociale, à comment organiser la vie collective, l'animation, identifier le public qui pourra intégrer la résidence et de quelle manière, … ainsi que la formalisation du projet. Le projet de vie sociale va surtout concerner les personnes en situation de handicap qui vont porter le projet.

	Au niveau de l'animation, Des propositions sont faites lors des échanges avec les participants comme atelier internet, numérique, … Serait intéressant que les personnes puissent apporter leurs savoir-faire, si une personne est à l'aise avec l'outil informatique, elle peut proposer un atelier par exemple : la création d'un compte mail. Pourrait être sur la base du volontariat. Activités adaptées et / ou partagées avec les personnes valides. Importance de mélanger les personnes. Activités adaptées à un maximum de personnes. Pourrait être des activités à l'intérieur de la résidence ou à l'extérieur (sortie ciné, sortie en ville, …) Dans un second temps, il sera important de recenser ce qui existe sur le secteur : clubs, … Importance de fixer les règles dès le départ et que les personnes qui intégreront l'habitat partagé aient la volonté de participer aux activités communes. L'animateur doit animer et être porteur du projet. Il sera rémunéré par le conseil départemental, ce n'est pas un coût qui sera répercuté sur les charges. <u>Questions à étudier ultérieurement</u> : est-ce que l'environnement proche de la personne peut participer aux activités ? (exemple : pour les enfants des parents qui ont la garde un week-end sur deux) Est-ce qu'il faudrait mieux une personne à temps plein pour l'animation ou deux personnes à temps partiel ? en cas d'arrêt maladie par exemple. *Au niveau des locataires* La commission d'admission pour l'attribution des logements PMR sera composée de locataires occupant ces derniers. L'attribution des logements pour les personnes valides sera gérée par Action Logement qui assurera également un suivi auprès des locataires. Réflexion sur les critères d'admission : est-ce que les logements PRM seront destinés aux personnes en situation de handicap moteur ou tout handicap par exemple.

	Au niveau de l'espace commun, quelles utilisations ? Plusieurs propositions : possibilité d'organiser des repas, barbecue l'été, fête des voisins, Halloween, … trouver des idées afin de rassembler les personnes. Monsieur PALUCH présente ensuite un modèle de projet de vie sociale et partagée d'un habitat inclusif pour personnes en situation de handicap. En voici quelques éléments afin de pouvoir s'en inspirer : Nom de l'habitat : Lieu : Public cible : peut être des adultes en situation de handicap physique ou tout handicap. Le projet vise à offrir aux résidents un cadre de vie autonome tout en leur permettant de bénéficier d'une vie collective riche et épanouissante. L'accent est mis sur le respect de l'autonomie, le développement personnel et la participation active à la vie de la résidence et du quartier. Les objectifs sont : - **favoriser l'autonomie** dans un environnement sécurisé - **promouvoir l'inclusion sociale** des résidents dans leur quartier et dans les activités locales - **renforcer les liens sociaux** en facilitant les interactions entre les résidents et la communauté - **encourager la participation active** dans les décisions et la gestion de la vie collective Valeurs et principes fondateurs : Respect de la dignité et de la singularité de chacun Autonomie et autodétermination Inclusion dans le tissu social Les résidents participent activement à la prise de décisions concernant leur logement et les activités collectives. Espaces communautaires : Salle commune pour organiser des réunions, des ateliers ou des activités de loisirs

	Cuisine partagée pour préparer des repas collectifs et encourager la convivialité Activités collectives : Repas partagés Activités sportives adaptées Ateliers créatifs Ateliers de développement personnel et de gestion de l'autonomie (gestion du budget, hygiène, santé) Sorties culturelles dans le quartier ou la ville Projets participatifs : CVS Projets intergénérationnels Événements ouverts au quartier Monsieur PALUCH va envoyer le document aux participants par mail, document de travail qui pourra servir de base. Pour ce projet, il serait bien de travailler aussi avec des personnes extérieures, Thierry PALUCH va se rapprocher de partenaires + serait intéressant d'inviter aussi des personnes qui ont déjà un projet afin d'échanger sur les limites, les freins, les points de vigilance, …
Assemblée générale	Elle aura lieu en 2025, réfléchir aux lieux et secteurs où elle pourrait se tenir
ODJ de la (des) prochaine(s) réunion(s)	Finalisation projet de vie sociale et partagée et travail sur la charte

Prochaine réunion du GEU le 16 décembre 2024 de 14h30 à 16h30